



Maison des associations
67, rue St François de Sales
73000 CHAMBERY
☎ 06-82-17-58-94
Email : club@chambery-escalade.fr
<http://www.chambery-escalade.fr>



CHARTRE POUR LA CLASSE SMFP CHAMBERY ESCALADE - SAISON 2008/2009

L'engagement du club sur les groupes « compétitions » représente un budget de 25000€ pour l'encadrement des entraînements et 15000€ pour les compétitions.

Pour la saison 2008/2009, **le club prendra en charge les compétitions déterminées par les entraîneurs en fonction du niveau et des objectifs des compétiteurs.**

En contrepartie, le club demande à chaque compétiteur de :

- ✓ **s'entraîner obligatoirement 3 fois par semaine + 14 samedis (en cas d'absence, le compétiteur devra la justifier et prévenir son entraîneur) ;**
- ✓ **respecter les entraîneurs, les horaires d'entraînements, les règles de fonctionnement (utilisation de la magnésie, propreté...) et le matériel ;**
- ✓ **participer aux compétitions fixées par l'entraîneur et aux compétition UNSS ;**
- ✓ **respecter les dates limites d'inscriptions aux compétitions, stages, sorties... ;**
- ✓ **prévenir au moins 15 jours à l'avance (sauf maladie ou cas de force majeure) toute défection à une compétition prévue sur le calendrier fixé par l'entraîneur ;**
- ✓ **porter la tenue du club lors des compétitions ;**
- ✓ **représenter le club à la demande des dirigeants (portes ouvertes...) ;**
- ✓ **aider au moins 2 journées par an, aux compétitions organisées par le club (ouverture, assurage, arbitrage...) ;**
- ✓ **tenir à jour son classeur d'entraînement ;**
- ✓ envoyer des photos, comptes-rendus de stages...aussi souvent que possible au club pour le petit bulletin et le site Internet ;
- ✓ Autorise mon enfant à participer aux compétitions auxquelles le club engage mon enfant (pour les mineurs)

Les **parents des compétiteurs** s'engagent à **transporter 2 fois par an, au moins 3 compétiteurs lors des compétitions choisies par le club en Savoie et sur les départements limitrophes (2 chèques de 40€ seront demandés en caution en début d'année. A chaque transport pour le club, 1 chèque vous sera rendu. Si les transports ne sont pas effectués, les chèques seront encaissés en fin d'année par le club).**

Les entraîneurs se réservent le droit de suspendre l'inscription à une compétition si le compétiteur ne respecte pas cette chartre.

NB : le travail scolaire est prioritaire. En concertation avec les parents, un allègement des entraînement sera possible en cas de baisse des résultats (la photocopie des bulletins sera remise à l'entraîneur).

Date et signature du compétiteur

date et signature des parents
(pour les mineurs)

